

## CONVENTION DE FORMATION DPC POUR LES STAGIAIRES

Entre les soussignés :

M-Soigner, organisme de formation agréé par l'ANDPC sous le numéro 8380,  
1 Boulevard Pasteur - 01 70 83 66 51

Et le stagiaire :

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

N°RPPS ou ADELI ..... (pour la prise en charge DPC)

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-2 et R 6355-1 du code du travail.

### **Article 1 : Objet**

En exécution de la présente convention, Edition tout prévoir M-Soigner s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

***Activités physiques et sante : outil de soin et de prévention qui se déroulera le 29 septembre 2020 à Saint Gemmes sur Loire.***

### **Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation**

Les actions de formation sont conformes à la méthodologie de la Haute Autorité de Santé. Elles ont pour objectif l'entretien et le perfectionnement des connaissances.

A l'issue de la formation et à la condition que celle-ci ait été suivie dans sa totalité, une attestation individuelle de fin de formation sera délivrée au stagiaire.

### **Article 3 : Organisation de l'action de formation**

Le stagiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter les différentes clauses du règlement intérieur applicable à l'établissement dans lequel se déroule le stage de formation.

Les intervenants ont déclaré n'avoir pas de lien d'intérêts avec des organismes privés, industriels ou commerciaux qui pourrait tirer profit de leur intervention.

Les modalités de la formation dispensée (programme, objectifs, moyens pédagogiques et évaluations figurent dans les documents de proposition de formation.

Durée de la formation : 3 heures en présentielle

Dates : 29 septembre 2020

Lieu de la formation : Maison du Hutreau Chemin du Hutreau Saint Gemmes sur Loire

#### **Article 4 : Réserves**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent. Ils se réservent également le droit d'annuler ou de reporter la formation en cas d'effectif insuffisant. Si un désistement intervenait de la part du stagiaire moins de 7 jours avant le stage, une somme forfaitaire de 30% du montant de la formation pourra être facturée sauf cas de force majeure dûment reconnue.

#### **Article 5 : conditions financières**

Prix du programme : **142,50 €**

Du fait de votre inscription à l'ANDPC, aucun frais ne sera à avancer si vous conservez un capital horaire de formation suffisant.

Une facture du montant réel vous sera adressée le cas échéant à l'issue de la formation, selon le niveau de prise en charge par l'ANDPC (pas de prise en charge, prise en charge partielle ou totale). Le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre de **M-Soigner (si pas de prise en charge totale par l'ANDPC)**

Les frais de transport, d'hébergement restent à la charge du stagiaire. Un cocktail post formation sera proposée par l'organisation.

Dès réception de votre convention signée, votre inscription deviendra définitive. Un double vous parviendra par courrier signé par M-Soigner.

#### **Article 6 : CNIL**

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD)

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du RGPD mis en œuvre le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez également modifier ou supprimer ces informations. Il vous suffit de nous contacter par courriel : [formationsdpc@m-soigner.fr](mailto:formationsdpc@m-soigner.fr)

Les fichiers résultants ne sont jamais transmis à des tiers. En particulier, nous ne commercialisons aucun fichier d'adresses ou de courriels.

Fait à Paris en deux exemplaires le : .....

Le stagiaire

Editions tout prévoir M-Soigner

Organisme agréé ANDPC N°8380